

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 7 JUIN 2022

Présents : Hervé MEDINA, Nathalie SAGE, Jean-Marc CHAUVIN, Françoise ALIBERT, Gérard GUÉRIN, Karine PRIEU, Jacques AUBERT, Rémy PARRIER, Carine FROMENT, Sandrine LABAUME, Frédéric NIEDDU, Hélène CHAFFOIS, Philippe PRINCET, Pascale LEGER, Franck CARRU, Jérôme CHALAMET, Elisabeth GUYOT.

Anne HILAIRE (secrétaire de mairie, à titre de conseil)

Absents : Stéphanie JACOPIN procuration à Nathalie SAGE, Blandine FONTAINE procuration à Pascale LEGER.

Secrétaire de séance : Frédéric NIEDDU

Ouverture de la séance à 20 h

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 12 AVRIL 2022**

Le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2022 est approuvé.

### **FONCTION PUBLIQUE**

#### **CREATIONS DE POSTES**

Suite au départ à la retraite d'un agent et au besoin de pérenniser un emploi contractuel, il est proposé :

- de transformer le poste d'adjoint d'animation de 18,50 heures hebdomadaires afin de pouvoir nommer l'agent contractuel et ainsi pérenniser son emploi.
- de transformer l'emploi non permanent en poste d'adjoint d'animation afin de pouvoir nommer l'agent contractuel et ainsi pérenniser son emploi.

Les modifications ci-après sont approuvés à l'unanimité.

<b>POSTES à SUPPRIMER</b>	<b>Durée du travail</b>	<b>DATE D'EFFET</b>
Adjoint d'animation	18,50 heures	01.09.2022
Emploi non permanent		01.09.2022

<b>POSTES à CRÉER</b>	<b>Durée du travail</b>	<b>DATE D'EFFET</b>
Adjoint d'animation	15,40 heures	01.09.2022
Adjoint d'animation	7,7 heures	01.09.2022

## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les modalités de publicité des actes pris par la commune évoluent. Les communes ont l'obligation de publier les actes sous format numérique par la mise en ligne sur le site internet de la commune. Les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir un autre mode de publicité par délibération du conseil municipal.

Après discussion, à 11 voix contre 8, il est décidé de mettre à disposition des administrés les actes sous format papier dans un classeur-pupitre en plus de la publication numérique sur le site internet de la commune. Il n'y aura plus d'affichage mural en mairie.

Pour information, les actes d'urbanisme ne sont pas concernés par ce changement.

### **CONVENTION DE PARTAGE DE FISCALITÉ ÉCONOMIQUE 2022**

Dans le cadre du transfert de la compétence « zones d'activité économiques », la commune continue à entretenir les équipements mis à disposition de la communauté de communes qui remboursera les frais à la commune. En parallèle, la commune reversera une partie de la fiscalité professionnelle correspondant à cette zone à hauteur de 5 200 €.

Approuvé à l'unanimité.

### **AVENANT À LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR LE LOCAL DE L'OFFICE DE TOURISME**

Par délibération du 13 avril 2021, le conseil municipal avait validé une convention de prestations de service pour le local de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant proposé qui prévoit que les charges d'eau et d'électricité du local de l'Office de Tourisme seront prises en compte par la CCDSF par refacturation ou par modification des abonnements.

Approuvé à l'unanimité.

## **FINANCES LOCALES**

### **DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION – CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLÈGE**

La Région s'est déjà engagée à attribuer une subvention de 400 000 € à la commune sur le volet mobilité, pour le nouveau collège.

Il est proposé de faire une demande de subvention complémentaire afin d'aider au financement des aménagements extérieurs du nouveau collège.

Approuvé à l'unanimité.

### **CONSTITUTION DE PROVISION SUR CRÉANCES – BUDGET GÉNÉRAL**

A la demande de la Trésorerie de Pierrelatte, il est proposé de voter une provision pour risques et charges d'un montant de 1 500 € afin de prévoir d'éventuels impayés sur des dettes locatives. Cette somme avait été prévue au budget.

Approuvé à l'unanimité.

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **CONVENTION POUR SERVITUDE DE PASSAGE DE LIGNE ÉLECTRIQUE**

Suite à l'achat des parcelles pour la construction de la nouvelle caserne des pompiers, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) propose à la commune de signer une convention de servitude de passage pour une ligne électrique souterraine qui traversera les parcelles communales BE 314, BE 316, BE 345 et BE 358 afin d'alimenter la future caserne des pompiers. Cette convention annule et remplace la convention validée par le conseil municipal le 12 avril 2022.

Approuvé à l'unanimité

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- La commune a obtenu la DETR (subvention de l'Etat) à hauteur de 265 700 € pour financer la part communale du nouveau collège. Par contre, la demande pour les travaux d'assainissement a été refusée. Les travaux seront donc reportés.
- La commune de Bollène a déposé un recours en référé au Tribunal Administratif contre le projet de déviation. Ce recours sera jugé le 14 juin 2022. Si la commune de Bollène obtenait gain de cause cela pourrait poser problème pour les accès du futur collège et de la nouvelle caserne des pompiers.
- A compter de 2025, les propriétaires d'habitations situées à proximité de forêts auront l'obligation de débroussailler sur un périmètre de 50 mètres autour de leurs maisons. A Suze la Rousse cela concerne environ 250 maisons à ce jour. Il est proposé de créer un groupe de travail afin d'anticiper les actions à mener

et l'information des propriétaires concernés. Les volontaires pour ce groupe de travail sont Hervé Medina, Jacques Aubert, Franck Carru, Jérôme Chalamet, Elisabeth Guyot, Gérard Guérin et Philippe Princet.

- Le véhicule partagé (minibus 9 places) a été livré aux 4 communes concernées. Les sponsors sont remerciés et plus particulièrement les 6 entreprises suziennes qui ont accepté de financer ce projet. Une convention d'utilisation sera prochainement rédigée et soumise au vote du conseil municipal.
- Monsieur Ferid Bousbih, agent contractuel employé aux services techniques, n'a pas souhaité renouveler son contrat car il souhaite exercer un autre métier. Le recrutement d'un remplaçant est reporté en septembre en attendant de connaître les conditions des contrats aidés.
- Le séjour des belges de Gouvy, organisé dans le cadre du Jumelage a été une grande réussite. Une quarantaine de gouvions ont été reçus et les festivités ont été comme de coutume très conviviales et joyeuses. Un arbre de l'amitié a été offert à la commune qui est prévu pour être garni de bouteilles. La SPES est remerciée pour avoir organisé une visite guidée du vieux village.
- Le comité de rédaction du Suzien est remercié pour la qualité de la dernière édition, ainsi que les élus qui ont assuré la distribution.
- A noter dans les agendas : 11 et 12 juin : fête foraine – 12 et 19 juin : élections législatives – 24 juin : Suz'estivales organisée le comité des fêtes – 28 juin : conseil municipal – 2 juillet : cinéma en plein air au stade.
- Le bar Le QG a demandé une autorisation d'occupation du domaine public pour créer une terrasse temporaire chemin de la Verdière du vendredi 18h au dimanche 23h, pendant la période du 14 juillet au 15 août. Cette demande a été acceptée. Cette terrasse occupera la rue sur la longueur du bar. L'interdiction de circulation sera sécurisée par le gérant du bar.
- Les colonnes de tri sélectif ont été remplacées devant les écoles et au pont du Lez. Elles sont plus esthétiques et plus pratiques.
- Une campagne d'arrachage de l'ambrosie est organisée par la Communauté de Communes dimanche 26 juin.
- Les Restos du Cœur ont remercié la commission Jeunesse et Sport pour leur collecte de 118 kg de nourriture.
- Monsieur Princet demande s'il y a eu des réactions suite à l'extinction de l'éclairage public. Il y a eu très peu de retours et globalement plutôt positifs malgré quelques inquiétudes. Les zones des festivités (places, salle des fêtes) seront gérées au cas par cas pour assurer l'éclairage nécessaire. Monsieur Princet demande si des panneaux de signalisation vont être installés aux entrées du village. Pour le moment, cette hypothèse est en cours de réflexion et de demandes de devis.
- Monsieur Princet demande où en est la consultation pour le marché de travaux de voirie. 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Les propositions sont en cours d'analyse par le bureau d'étude.

Fin de séance à 21h15.